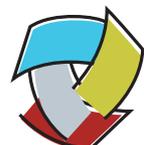


# RAPPORT ANNUEL 2022

sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



[www.ccpvhva.com](http://www.ccpvhva.com)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE

# SOMMAIRE

4	<b>1 - FAITS MARQUANTS EN 2022</b> Mise en place de la TEOMI Extension des consignes de tri PLPDMA 2022-2027
6	<b>2 - GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CCPHVA</b> Étendue et compétences Organigramme du Pôle Environnement Gouvernance
8	<b>3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS</b> Organisation de la collecte et filières de traitement Tonnages collectés des ordures ménagères Tonnages collectés des déchets recyclables Évolution et comparaison du ratio des textiles Tonnages de la collecte du verre Déchèterie Horaires d'ouverture de la déchèterie Déchets collectés et sites de traitement Évolution de la fréquentation de la déchèterie Artisans et commerçants Évolution des tonnages collectés en déchèterie
19	<b>4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE</b>
20	<b>5 - POLICE DE COLLECTE INTERCOMMUNALE</b>
21	<b>6 - PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>
24	<b>7 - INDICATEURS FINANCIERS</b>
25	<b>PROSPECTIVES 2023</b>



# 1 - FAITS MARQUANTS EN 2022

## Mise en place de la TEOMI

Au 1er janvier 2022, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** a démarré sur le territoire. En pratique, le volume des déchets produit par chaque habitant est comptabilisé. Ce volume annuel personnel est ensuite transmis au service des impôts pour établir le montant de la part variable de la TEOMI, directement sur la taxe foncière courant septembre-octobre 2023.

Pour permettre aux habitants de bien comprendre ces changements, le pôle environnement a poursuivi sa campagne de communication menée depuis 2018. La population a été sensibilisée cette année aux bonnes pratiques pour maîtriser le montant de la taxe :

- tenue de **10 réunions publiques** sur les 8 communes membres, d'avril à mai ;
- édition d'une **brochure explicative dédiée à la TEOMI** avec pour une identité visuelle propre et un slogan "Sortir pupuce moins souvent ! Un geste écocitoyen qui vous appartient ..." ;
- envoi d'un **courrier à chaque habitant**, fin août, pour fournir le code personnel d'accès à la plateforme en ligne "**Écocito**", leur permettant de suivre leur production de déchets.

La promotion de la plateforme Écocito a engendré une recrudescence des sollicitations de nos services pendant deux mois. Fin 2022, **2 825 comptes utilisateurs** avaient déjà été ouverts (dont 1 343 inscriptions en 6 jours dès la réception du courrier).



**EN ROUTE VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET - ZÉRO GASPILLAGE**

### RÉUNIONS PUBLIQUES TARIFICATION INCITATIVE

Pour mieux comprendre la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)

**POURQUOI ? COMMENT ?**  
VENEZ POSER VOS QUESTIONS !

2022	Avril	Mai	
07	THIL - Foyer de l'amitié Place du 1er mai 1348 (Cade devant la Mairie) à 13h00	12	AUDUN-LE-TICHE - MJC 23 rue du Général Leclerc à 19h00
19	RUSSANGE - Salle Agnès 3 rue Saint Esprit à 19h00	17	VILLERUPT - Hôtel de Ville Avenue de Lohren (Derrière l'ancien Hôtel) à 19h00
21	COTTANGE - Salle LÉON 23 rue de la Digue à 19h00	19	BOULANGE - Espace Riom 2 rue des Étoiles à 19h00
05	ALMETZ - Mairie 6 Place de l'Hôtel de Ville à 19h00	23	AUDUN-LE-TICHE - MJC 23 rue du Général Leclerc à 19h00
10	VILLERUPT - Foyer R. Bouillon Avenue de la Libération (Derrière l'école) à 19h00	25	RÉDANGE - École 21, Welter 22 rue du Général de Gaulle à 19h00

Contact du Pôle Environnement  
☎ 05 82 54 32 65  
✉ environnement@ccpva.com

## Extension des consignes de tri

La mise en place de l'**extension des consignes de tri** est effective depuis le 1er janvier 2022 sur notre territoire. Désormais, tous les emballages se recyclent !

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de la région de Villerupt, compétent dans ce domaine, a déployé une communication dédiée à tous les administrés de notre territoire, comme par exemple ce mémo.



## PLPDMA 2022-2027

À la suite de la concertation avec la population et du travail des commissions environnement sur les enjeux du nouveau **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, le document a été achevé en fin d'année 2022.

Il comporte 6 axes :

- Éco-exemplarité
- Sensibilisation : animation et communication
- Réduction des biodéchets
- Seconde vie des objets
- Déchets des professionnels
- Leviers financiers

Dans le respect de la réglementation, une consultation publique de 21 jours a été réalisée en début d'année 2023, avant son adoption finale en Conseil Communautaire le 11 avril 2023.

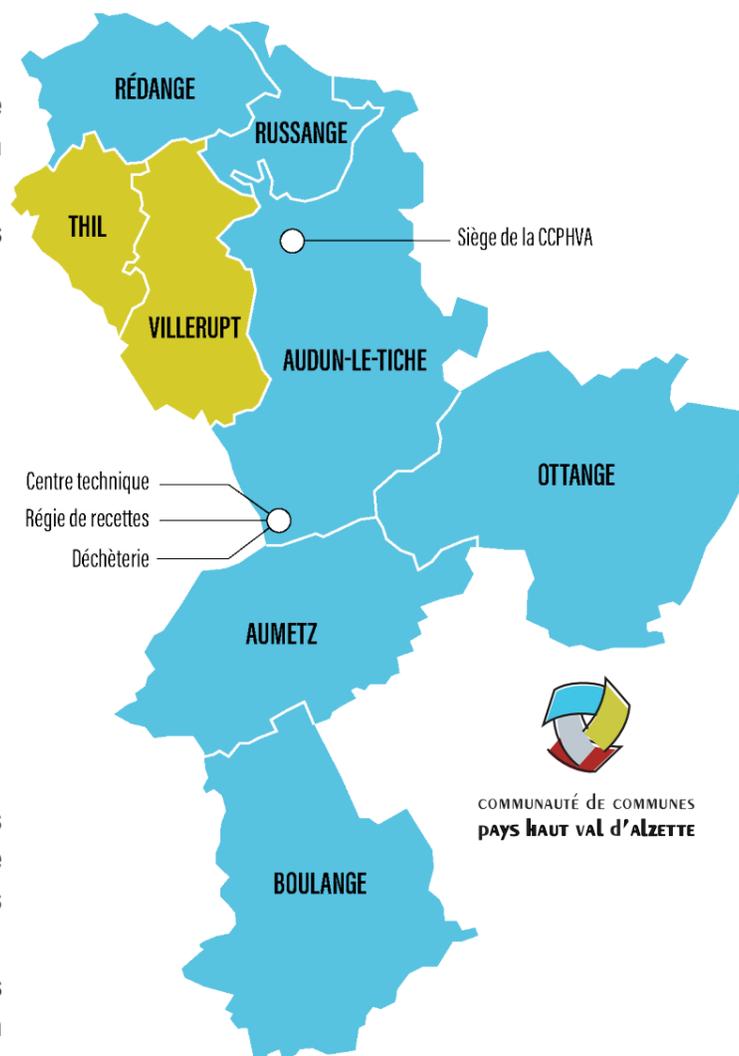


## 2 - GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CCPHVA

### Étendue et compétences

La CCPHVA se situe à la frontière luxembourgeoise sur le département de la Moselle (57) et le département de la Meurthe-et-Moselle (54).

Son territoire de 72,88 km<sup>2</sup> est composé de 8 communes et compte 29 746 habitants (données SINOE).



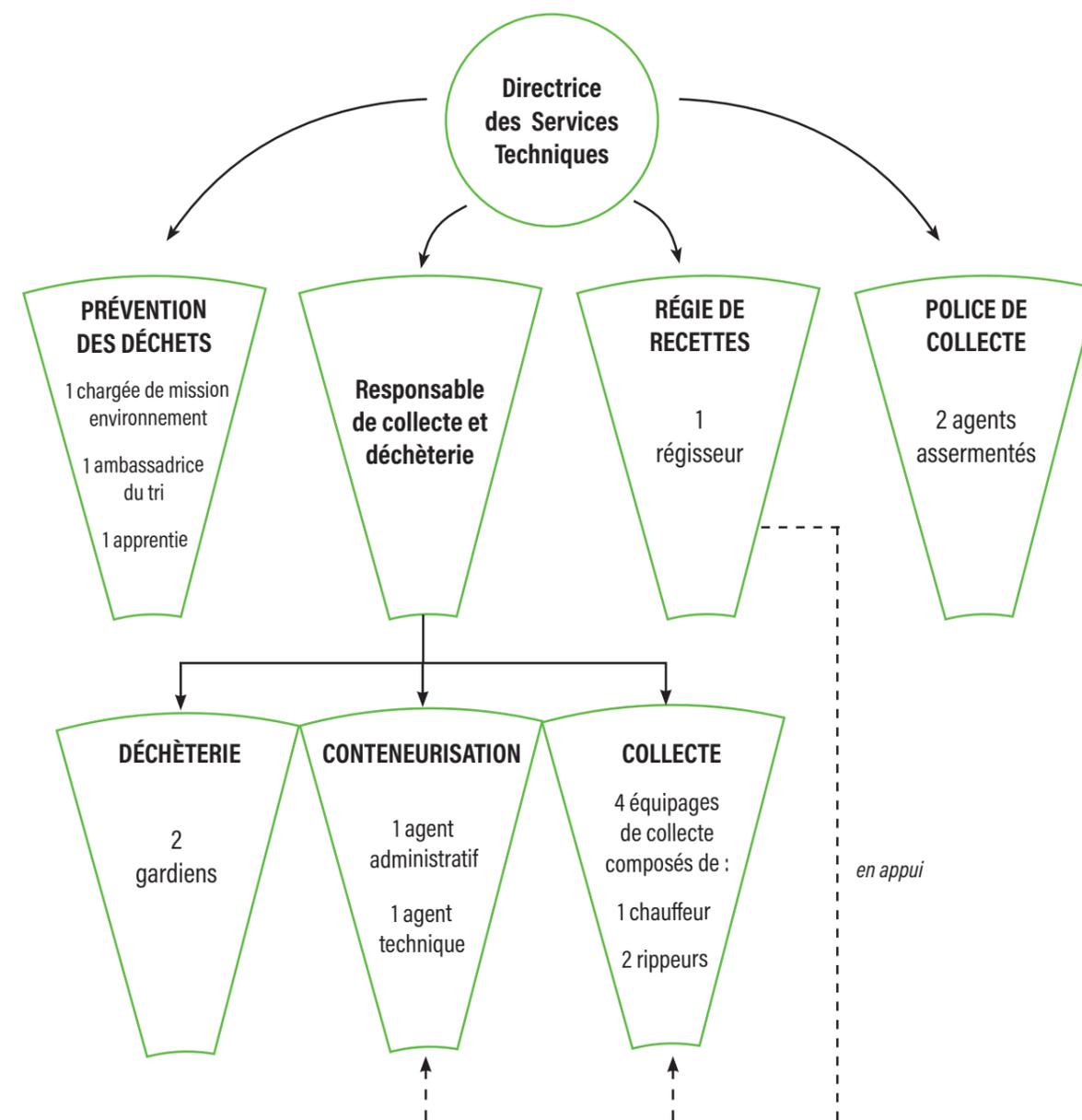
L'intercommunalité exerce la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » et assure ainsi toute l'année la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

- **Collecte** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés en porte-à-porte ou en Points d'Apport Volontaire (PAV), le verre et les textiles sont collectés via les PAV implantés sur le territoire et les déchets dangereux et encombrants sont collectés en déchèterie communautaire.
- **Traitement** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont acheminés au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) à Villers-la-Montagne. Les déchets collectés en déchèterie sont transportés et traités par différents prestataires de service.
- **Prévention** : la CCPHVA sensibilise les usagers du service à la réduction des déchets.

L'objectif est de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets tout en assurant un service de qualité afin de répondre aux enjeux environnementaux et budgétaires.



### Organigramme du Pôle Environnement



### Gouvernance

La CCPHVA est présidée par M. RISSER Patrick.

Les réflexions menées sur la gestion des déchets sont menées en amont par le Vice-Président à l'environnement, M. BRUSCO Stéphan et les élus membres de la Commission Environnement pour le mandat 2020-2026.

- Audun-le-Tiche : *BERERA Gautier - KOWALSKI Thomas*
- Aumetz : *MORETTO Jacques - PARENT Guy*
- Boulange : *MULLER Sabrina - STRACH Joana*
- Ottange : *KUBIAK Bernard - MATTUCCI Gérald*
- Rédange : *CHAMAGNE Céline - PIRES DE MIRANDA Mathias*
- Russange : *BETTEGA Walter - MADDALUNO Antoine*
- Thil : *BRUSCO Stéphan - MEACCI Karine*
- Villerupt : *SPIZAK Pierrick - LARSEN Gitte Svane*

# 3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

## Organisation de la collecte et filières de traitement

### Régie de collecte

Réalisation de la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables (sauf sur Villerupt).



4

camions

99 515

km parcourus

### Prestation

- SUEZ pour la collecte des PAV (OM et recyclables)
- ONYX pour la collecte en porte-à-porte des recyclables sur Villerupt
- SMTOM pour le traitement des ordures ménagères et le centre de tri



### ORDURES MÉNAGÈRES

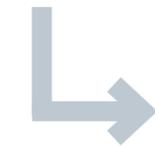


Collecte en porte-à-porte toutes les semaines

103

PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24  
AVEC contrôle d'accès via badges  
1 sac de 50 litres max par dépôt.



### CENTRE DE TRAITEMENT MAXIVAL

à Villers-la-Montagne, géré par le SMTOM et exploité par la société Barisien

Traitement par bio-réacteur-stabilisateur (BRS) un long tunnel de 48 m x 3,50 m où arrivent les matières fermentescibles avant de rejoindre les casiers de fermentation sur dalles béton ventilées pour devenir du compost.

60%

de déchets valorisés

40%

de déchets enfouis

### DÉCHETS RECYCLABLES



Collecte en porte-à-porte\* :

- toutes les semaines à Audun-le-Tiche et Villerupt
- toutes les 2 semaines sur les autres communes

\* sacs fournis distribués en mairie

8

PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24 sans contrôle d'accès



Les déchets recyclables sont déposés à Maxival puis sont acheminés par le SMTOM au centre de tri "CITRAVAL" à Chavelot.

27%

de refus de tri

### VERRE



70

bornes

Bornes gérées par le SMTOM collectées par MINERIS  
Traitement réalisé par la chambre syndicale de verrerie mécanique.



Collecte en porte-à-porte par l'association " Verre l'espère " (Audun-le-Tiche, Ottange, Rédange et Russange)

### TEXTILES



28

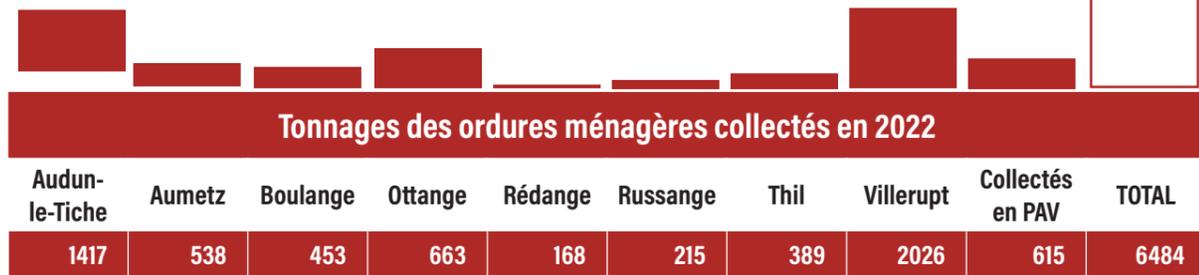
bornes

dont 16 bornes «Le Relais» gérées par "Tri d'Union" (convention CCPHVA)

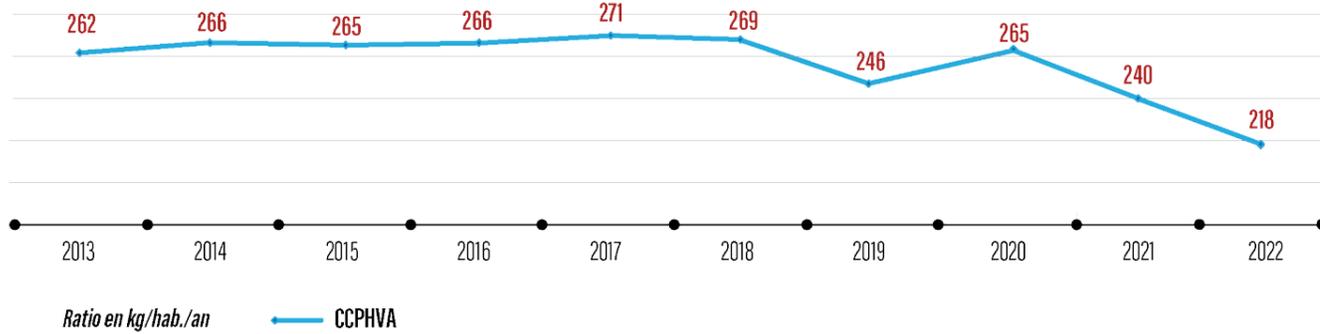
## Tonnages collectés des ordures ménagères



En moyenne  
**218 kg**  
par habitant/an



## Évolution et comparaison du ratio des ordures ménagères



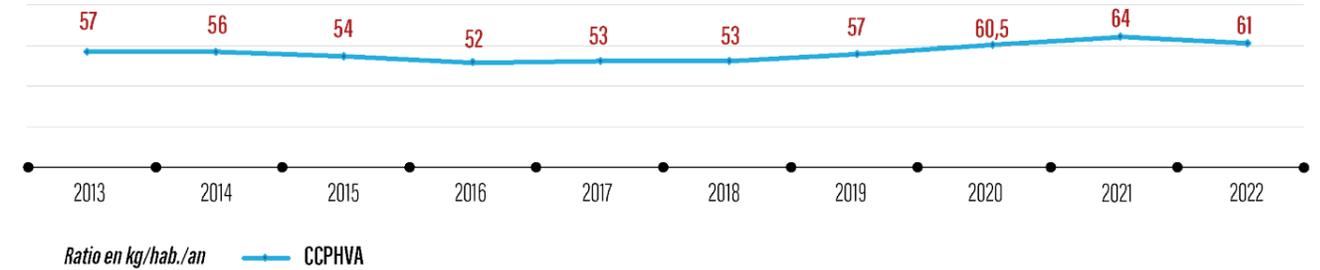
## Tonnages collectés des déchets recyclables



**61 kg**  
par habitant/an



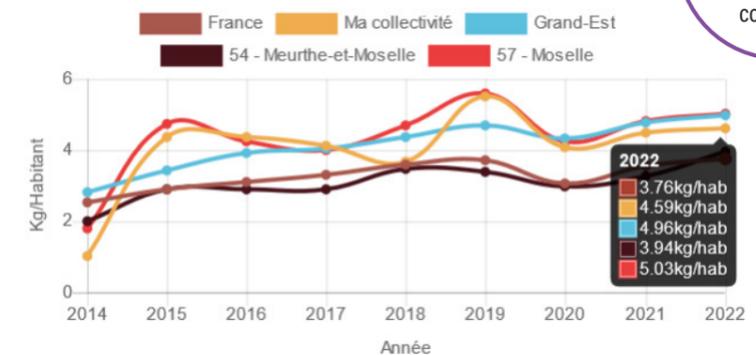
## Évolution du ratio des déchets recyclables sur le territoire



## Évolution et comparaison du ratio des textiles



**134,1 T**  
de textiles collectés



Source : <https://collectivites.refashion.fr/>

## Tonnages de la collecte du verre



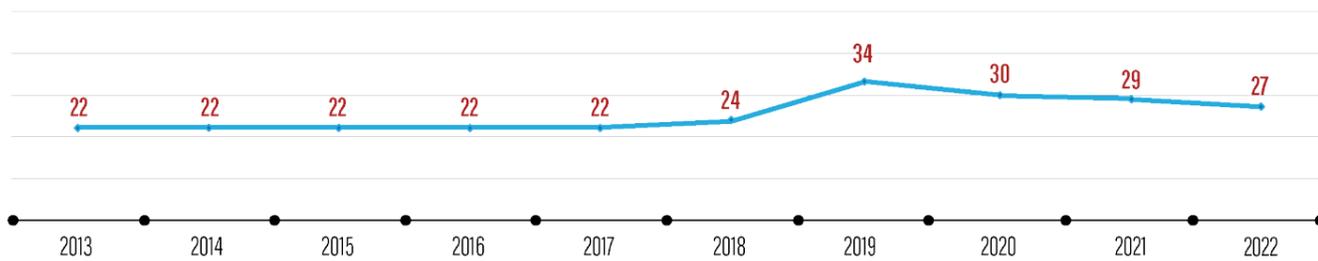
En moyenne  
**27 kg**  
par habitant/an

Tonnages de la collecte du verre en 2022*								
Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
157	86	83	92	26	29	52	271	800

\*les données ne prennent pas en compte les tonnages collectés par l'association Verre l'espère.



## Évolution du ratio du verre sur le territoire



Ratio en kg/hab./an — CCPHVA

## Déchèterie

Le territoire de la CCPHVA dispose d'une seule déchèterie située entre Aumetz et Audun-le-Tiche, le long de la RD16. Les hauts de quai sont gérés en régie par 2 gardiens et les bas de quai par différents prestataires pour l'évacuation et le traitement des déchets.

En 2022, deux nouvelles filières ont été mises en place à la déchèterie communautaire :

- une benne spécifique au plâtre afin de mieux valoriser et recycler ce matériau,
- un conteneur dédié à la collecte des toners et cartouches d'encre usagés.



- |                 |                |                     |
|-----------------|----------------|---------------------|
| 1 PAPIER        | 6 GRAVAT       | 10 ÉCO MOBILIER     |
| 2 3 TOUT VENANT | 7 FERRAILLE    | 11 DÉCHETS VERTS    |
| 4 CARTON        | 8 BOIS         | 12 BENNE DE RÉSERVE |
| 5 PLÂTRE        | 9 BOIS PALETTE | 13 PNEUS            |

### Déchets interdits en déchèterie communautaire :

Sacs noirs et transparents pris en porte-à-porte, déchets des industries, déchets agricoles, médicaments, pièces de carrosserie, déchets radioactifs, déchets organiques putrides, bouteilles de gaz non vidées, l'amiante et le fibrociment, les armes à feu, les balles et cartouches de fusils.

## Horaires d'ouverture de la déchèterie

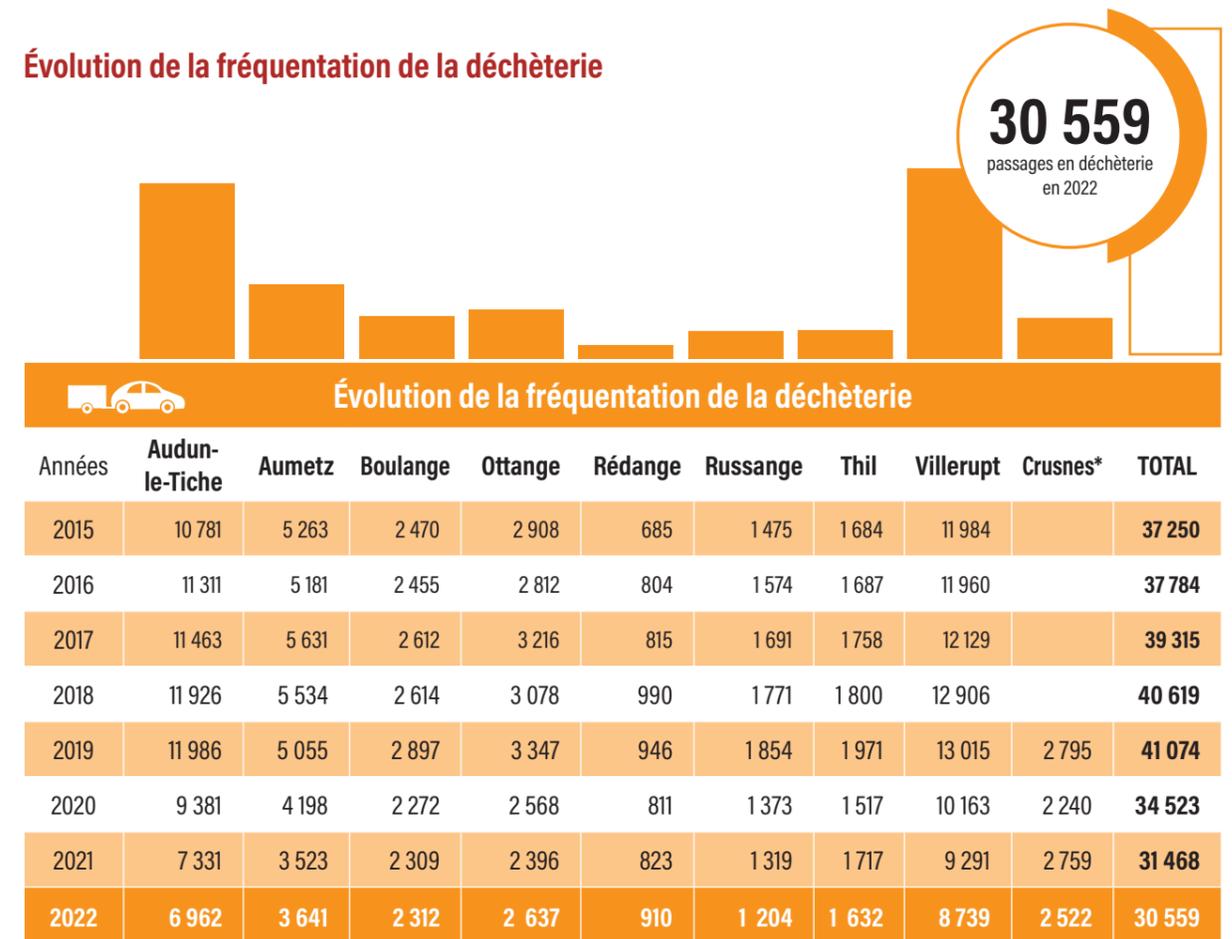
PÉRIODE HIVERNALE du 1 <sup>er</sup> novembre au 28 (ou 29) février			PÉRIODE ESTIVALE du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre		
	MATIN	APRÈS-MIDI		MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI			LUNDI		
MARDI	10H - 11H45	14H - 16H45	MARDI	10H - 11H45	13H45 - 17H45
MERCREDI			MERCREDI		
JEUDI	FERMETURE		JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	10H - 11H45	14H - 16H45	VENDREDI	9H - 11H45	13H45 - 17H45
SAMEDI	9H30 - 16H45 NON STOP		SAMEDI	9H - 17H45 NON STOP	

## Déchets collectés et sites de traitement

Matériaux	Traitement	Entreprises ou organismes agréés nationaux
Bois	Valorisation énergétique	ONYPX (Talange)
Déchets verts	Compostage	ONYPX (Talange)
Métaux	Recyclage	ECORE (Aubange - Belgique)
Gravats		TRI SERVICE
Huissieries		VALO (Florange)
DEEE*		ENVIE (Nancy)
Cartons		ONYPX (Maizières-les-Metz)
Polystyrène		VALO (Florange)
Mobilier		ECO-MOBILIER
Piles		CORÉPILE
Textiles		TRI D'UNION (Behren-les-Forbach)
Papiers		ONYPX (Maizières-les-Metz)
Verre		MINÉRIS
Huiles de vidange		GRANDIDIER
Huiles végétales		RÉCYLUM
Néons et lampes		ONYPX
Plâtre		PRINTERRE
Toners et cartouches d'encre		
DDS**	Traitement chimique	CEDILOR
Radiographies		CHEMIREC (Donjevin)
Batteries		Collecté par TRI SERVICE Traité par ONYPX
Tout-Venant	Enfouissement	

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques \*\* DDS : Déchets Diffus Spécifiques

## Évolution de la fréquentation de la déchèterie



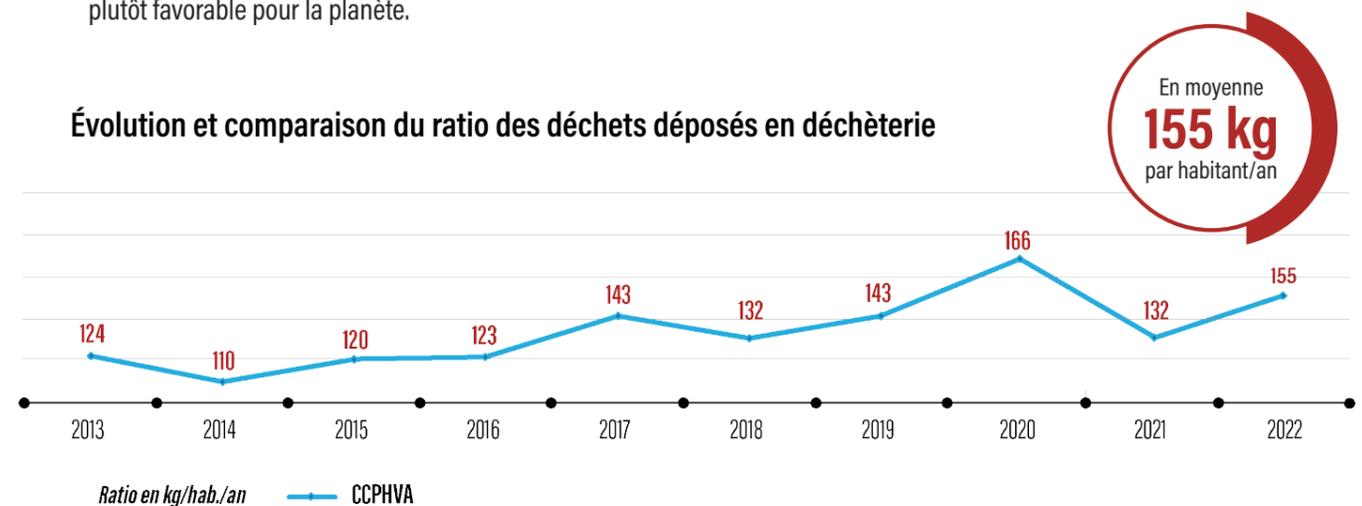
\* Les habitants de Crusnes sont acceptés par convention avec le SICOM de Piennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et chaque passage est facturé 1,10 € au syndicat.

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire sur présentation du Pass' déchèterie. Leurs passages sont décomptés à chaque présentation au niveau de la borne d'entrée. Cette carte donne droit à **18 passages par an et par foyer** (au-delà facturation de 4€ par passage).

La baisse de la fréquentation de la déchèterie s'explique notamment du fait que les usagers regroupent davantage leurs déchets, induisant ainsi un nombre de passages annuel inférieur. Cette situation est plutôt favorable pour la planète.



## Évolution et comparaison du ratio des déchets déposés en déchèterie



## Artisans et commerçants

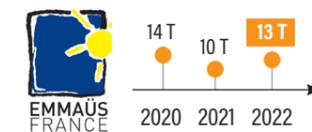
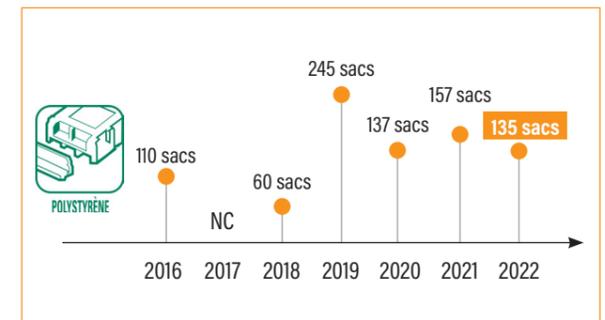
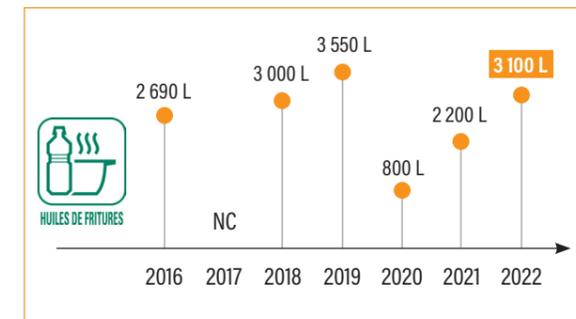
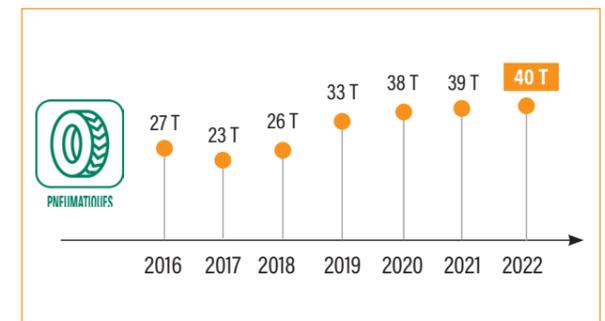
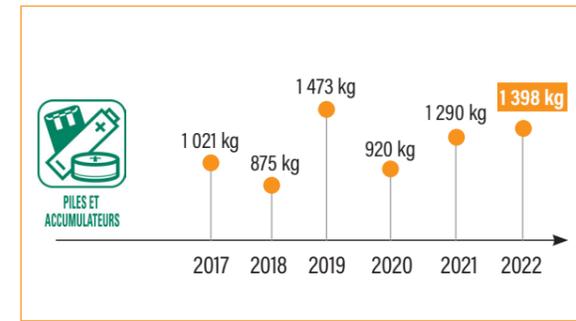
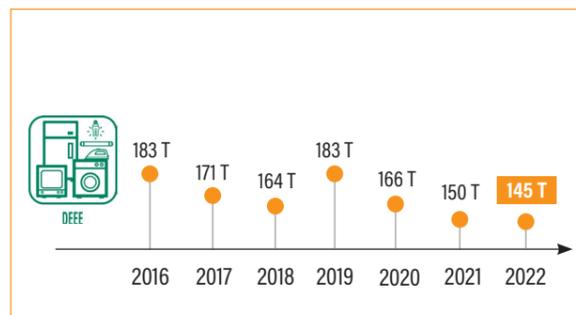
Les professionnels, dont leur siège social se situe sur le territoire de la CCPHVA, ont également accès à la déchèterie moyennant paiement :

Tout-venant	50 € / m <sup>3</sup>
Bois	25 € / m <sup>3</sup>
Pneus	15 € / m <sup>3</sup>
Gravats	15 € / m <sup>3</sup>
Ferraille	15 € / m <sup>3</sup>
Déchets verts	10 € / m <sup>3</sup>
Déchets dangereux ménagers et huiles	5 € / kg ou litre
Cartons, D3E, batteries, piles, polystyrène	Gratuit



Le système de carte de déchèterie permet de faciliter le paiement de leurs apports avec une facturation mensuelle.

## Évolution des tonnages collectés en déchèterie



## 4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE



### Tonnages et coûts des bennes à déchets verts des communes du 15 mars au 15 novembre 2022



### Régie de recettes



**68 994,21€**  
total recettes

Afin de faciliter les démarches administratives des usagers, une régie de recettes a été créée à la CCPHVA pour le paiement de services et de produits liés à la collecte et la prévention des déchets en 2019.

Celle-ci se situe sur le site de la déchèterie et elle est ouverte uniquement sur rdv de 8h à 12h et de 13h à 16h les lundis, mercredis et vendredis ainsi que chaque premier samedi du mois de 8h à 12h.

### Redevance spéciale

En 2011, la CCPHVA a instauré la redevance spéciale pour les entreprises du territoire présentant à la collecte plus de 1100 L d'ordures ménagères ou de déchets recyclables par semaine.

Au-delà de ce seuil, tout litre supplémentaire est facturé 0,03 € pour les ordures ménagères et à 0,015 € pour les déchets recyclables. Les factures sont établies semestriellement sur la production donnée lors de l'établissement de la convention. La conteneurisation avec des bacs pucés permettra à terme d'ajuster la

### Ventes réalisées

Article	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Facture enlèvement police de collecte intercommunale		Total encaissé	35 030 €
Facture enlèvement déchets chez les bailleurs	200 €	4	800 €
Composteur en plastique 400 L	20 €	62	1 240 €
Composteur bois ou plastique 600 L	30 €	12	360 €
Poulailler et poules	20 €	12	240 €
Rouleaux 30 sacs de tri	3 €	34	102 €
Serrure bac OM ou tri	35 €	208	7 280 €
Remplacement capuchon rouge serrure et 2 clés	18,68 €	7	130,76 €
Reproduction badges PAV	3,60 €	13	46,80 €
Renouvellement carte déchèterie	0,70 €	45	31,50 €
Renouvellement carte déchèterie (nouveau tarif)	5 €	64	320 €
Passage supplémentaire des particuliers en déchèterie	4 €	244	976 €
Fourniture bac OM de 240 L	44,16 €	1	44,16 €
Fourniture bac tri de 770 L sans serrure	246 €	4	984 €
Fourniture bac tri de 770 L avec serrure et clés	281 €	20	5 620 €
Fourniture bac tri de 1 000 L avec serrure et clés	340,04 €	6	2 040,24 €
Déchèterie : tout venant en m <sup>3</sup>	50 €	160	8 000 €
Déchèterie : bois en m <sup>3</sup>	25 €	136	3 400 €
Déchèterie : gravats en m <sup>3</sup>	15 €	31	465 €
Déchèterie : déchets verts en m <sup>3</sup>	10 €	180,5	1 805 €
Déchèterie : métaux en m <sup>3</sup>	15 €	5,25	78,75 €
			<b>68 994,21 €</b>

facture à la production réelle.

En 2022, **12** entreprises sont concernées représentant une recette de **19 682,40 €**.

Les gros producteurs de déchets passent généralement par un prestataire privé afin d'avoir une prestation plus adaptée à leurs besoins.

Suite à l'augmentation globale des coûts, le tarif concernant les ordures ménagères a été révisé pour la première fois fin 2022. Il est porté à **0,06€/L** à partir du 1er janvier 2023 par décision du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022.

## 5 - POLICE DE COLLECTE INTERCOMMUNALE



Depuis le 1er septembre 2021, deux agents assermentés ont pris leur fonction afin de contrôler le respect des sorties des bacs-poubelles, des sacs de tri et des déchets déposés dans les points d'apport volontaire sur le circuit de collecte (les dépôts sauvages hors du circuit de collecte restent de la compétence communale).

Après une période de sensibilisation de la population, ils ont commencé, au 1er janvier 2022, à facturer aux usagers l'enlèvement de leurs dépôts illégaux (200€ pour un dépôt allant jusqu'à 1m<sup>3</sup>, puis 100€ par m<sup>3</sup> supplémentaire).

En 2022, **596** rapports de sanction ont été émis, pour un total encaissé de **35 030 €**.

Une difficulté subsiste sur le territoire pour identifier l'ensemble des tiers, notamment les personnes domiciliées au Luxembourg.

Pour 2022, les dépôts hors règlement de collecte captés par les deux agents dédiés représentent **48 630 litres** de déchets.

**596**  
rapports de sanction  
**35 030 €**  
encaissés

Plusieurs opérations "coup de poing" ont été organisées pour améliorer la qualité de vie des riverains, notamment sur certaines rues sensibles de la ville de Villerupt (*rue de Strasbourg et secteur Riesa-Saramago*), avec comme actions le ramassage des sacs déposés au sol, le nettoyage des lieux, l'ajout de bac-poubelles supplémentaires et une surveillance accrue pendant plusieurs semaines consécutives.

Une sensibilisation a été menée auprès des commerçants du territoire pour la gestion de leur tri sélectif et cartons, avec la mise en place de bac-poubelles spécifiques lorsque cela était possible.

Au quotidien, la police de collecte intercommunale poursuit également le **contrôle des points d'apport volontaire**, à raison de 3 jours par semaine.



**1 621**  
ouvertures de PAV  
**48 630 L**  
de déchets déposés

## 6 - PRÉVENTION DES DÉCHETS

**- 19 %**  
d'ordures ménagères  
depuis 2011

La CCPHVA est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2011, ce qui lui a permis, grâce aux missions menées, de réduire de 19% la production d'ordures ménagères.

Un nouveau Programme Local de Prévention des déchets est en cours d'élaboration afin de définir les objectifs à atteindre d'ici 2027 et les actions à mettre en oeuvre pour y arriver. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les habitants et les élus du territoire.

### Stop-pub

**30 %**  
de boîtes aux  
lettres équipés



La CCPHVA poursuit sa sensibilisation auprès des habitants et les incite à dire non à la publicité grâce à la mise à disposition gratuite de son propre stop-pub à coller sur la boîte aux lettres.

### Opération Charlotte la Cocotte

Chaque année, la CCPHVA propose aux habitants disposant d'un jardin de s'inscrire pour acquérir 2 poules et un poulailler à un tarif subventionné de 20 €. **12 foyers** ont participé à l'opération en avril 2022.



### Éco-défis



Le 6 octobre 2021, la CCPHVA avait officialisé le lancement de l'opération « Éco-défis » en signant une convention de partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) et de la Région (CMAR) Grand Est. L'objectif ? Accompagner les artisans et artisans-commerçants du territoire dans une démarche de développement durable, avec à la clé l'obtention d'un label s'ils relèvent 4 défis parmi les thématiques suivantes : déchets, énergies, écoproduits, eau et fluides, sensibilisation et transport. Ce sont ainsi **15 artisans et artisans-commerçants** qui ont été accompagnés dans cette démarche. Grâce à leurs efforts, ils ont obtenu le label en octobre 2022, lors d'une cérémonie organisée à L'Arche.



Une large promotion a été engagée pour mettre à l'honneur les lauréats :

- Distribution d'un kit "éco-défis" contenant un diplôme, une affiche et une vitrophanie,
- Création de 4 pages dédiées aux portraits des artisans labellisés dans le calendrier de collecte 2023,
- Mise en ligne de publications "1 jour, 1 portrait" sur la page Facebook de la CCPHVA, d'octobre à novembre 2022,
- Parutions d'articles dans la presse locale.

## Réparation

4 sessions de réparation collaborative ont été organisées au siège de la CCPHVA et 2 à L'Arche (tiers-lieu arts, musiques et nouvelles technologies).  
**91 participants - 36 objets réparés.**



La CCPHVA a également promu l'annuaire national de la réparation [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr) et le label Répar'Acteur développés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et l'ADEME.



## SERD

Pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a eu lieu du 19 au 27 novembre, la CCPHVA a donné quotidiennement des conseils pour aider à réduire ses déchets à travers des posts sur sa page Facebook.



## Sensibilisation au tri

2022 était l'année de mise en place des extensions des consignes de tri sur le territoire de la CCPHVA. La bonne prise en compte de ces nouvelles pratiques se joue également sur le terrain.

### À destination des habitants :

- prévention en porte à porte : 4 sites d'habitats collectifs représentant **70 foyers**,
- distribution de flyers informatifs ou courriers personnalisés de rappel des consignes de collecte des déchets, soit **780 foyers** ciblés.

### Auprès de la jeunesse :

Animations de promotion des règles de tri des déchets. **48 jeunes de 5 à 17 ans** concernés (club de foot de Villerupt et lycée professionnel d'Ottange).

### Concernant les professionnels :

- rappel des consignes de collecte des déchets, explications concernant le tri et distribution de supports informatifs, soit **50 commerçants** rencontrés,
- accompagnement ciblé pour la prévention des déchets auprès des **12 professionnels assujettis à la Redevance spéciale**.

### Accompagnement des manifestations :

- explications des règles pour améliorer le tri des déchets lors des événements locaux (supports fournis),
- prêt des outils de prévention des déchets : **15** manifestations concernées, notamment dans le cadre du programme culturel Esch2022 - Capitale Européenne de la Culture, soit un total annuel de **79 poubelles double flux** et **1 080 gobelets ECOCUP** prêtés.



## Compostage

### Compostage individuel

**75** composteurs individuels ont été vendus en 2022, soit **984** composteurs vendus au total depuis le début de l'opération en 2013.



### Compostage collectif

En prévision de l'entrée en vigueur de l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, notre alternante en Master 2 "métiers de l'environnement" a finalisé son étude de déploiement de nouveaux sites de compostage partagés. Après un travail approfondi réalisé en lien étroit avec les services communaux, elle a proposé **30 nouveaux emplacements potentiels** et une organisation pour la bonne mise en oeuvre de ces sites. Son étude a été présentée et approuvée lors de la commission environnement du 8 septembre 2022.

En 2022, **6** nouveaux sites de compostage collectifs ont été installés. La CCPHVA totalise ainsi **25** sites :

- 9 en pied d'immeuble,
- 8 de quartier,
- 8 en établissement

Afin de sensibiliser la population à cette pratique, l'intercommunalité a organisé **6 animations** :

- 3 auprès des scolaires,
- 2 inaugurations de sites,
- 1 récolte et distribution de compost.

Obtention d'une subvention de l'ADEME de **43 000 €** pour le déploiement de sites de compostage collectif de 2023 à 2025.

L'intercommunalité a renouvelé son adhésion au **Réseau Compost Citoyen du Grand Est**, une association soutenue par l'ADEME qui accompagne les acteurs locaux dans la gestion de proximité des biodéchets. Cela a permis, entre autres, la formation complémentaire de nos agents sur le compostage partagé.

## Communication

### Calendrier de collecte 2023



Le calendrier de collecte et de la prévention des déchets 2023 était disponible en version numérique sur le site internet de la CCPHVA et en version papier dans les mairies, à partir de décembre 2022.

## TEOMI

Retrouvez toutes les explications sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative en page 4.



## 7 - INDICATEURS FINANCIERS

### Données issues de la matrice 2022

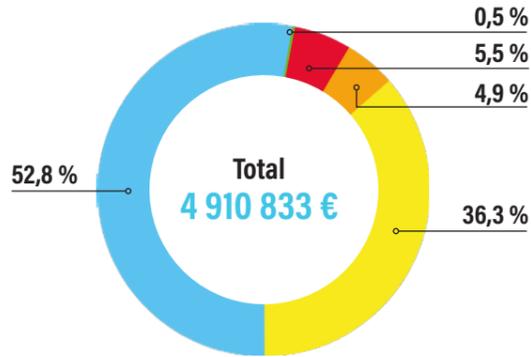
La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle est alimentée par les données comptables extraites du Grand Livre.

Son élaboration et sa saisie annuelles sur la plateforme SINOE [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org) sont demandées obligatoirement aux collectivités souhaitant bénéficier d'aides financières de l'ADEME pour la gestion et la prévention des déchets.

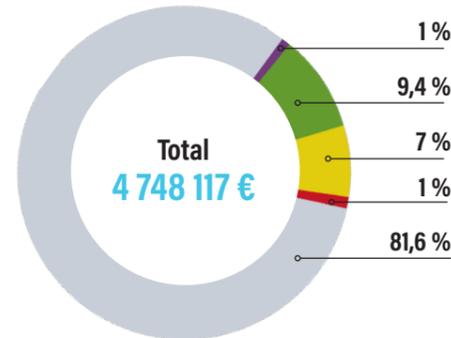
### 5.1 - Répartition des postes de charges et de recettes

#### Dépenses



Charges de structure : **269 508 €**  
 Communication et prévention : **238 747 €**  
 Pré-collecte et collecte : **1 784 827 €**  
 Traitement : **2 594 175 €**  
 Transport déchèterie : **23 576 €**

#### Recettes



Ventes de matières : **444 730 €**  
 Soutiens des organismes agréés : **341 664 €**  
 Aides et subventions : **44 482 €**  
 TEOM : **3 876 438 €**  
 Redevance spéciale et facturation : **40 803 €**

### 5.2 - Coûts aidés par flux de déchets

Le coût aidé représente l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes (produits industriels issus des ventes de matières, les soutiens des sociétés agréées et les différentes aides perçues). Celui-ci est rapporté à l'habitant et à la tonne afin d'identifier plus facilement le coût pour chaque flux de déchets.

	Ordures ménagères PAP	Ordures ménagères AV	Verre PAP / AV	Recyclables PAP	Recyclables AV	Déchèteries	Déchets verts	Textiles	Déchets ménagers et assimilés
Coût aidé TTC (€ / habitant)	67,52 €	12,68 €	1,94 €	28,17 €	1,53 €	28,96 €	1,53 €	-0,06 €	142,27 €
Coût aidé TTC (€ / tonne)	359,32 €	306,30 €	62,39 €	456,19 €	244,13 €	229,69 €	123,01 €	-20,23 €	228,28 €

PAP : porte-à-porte - AV : apport volontaire

## PROSPECTIVES 2023

Pour 2023, la CCPHVA se donne pour objectif :

- d'adopter le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 ;
- de lancer la deuxième édition de l'opération éco-défis en partenariat avec les CMA 57 et Grand Est, avec de nouveaux défis et l'intégration des CCI ;
- de poursuivre le suivi de l'étude du SMTOM sur la mise en place de la collecte des biodéchets sur le territoire ;
- d'accélérer le déploiement du compostage collectif, avec deux agents sur le terrain ;
- d'acheter et mutualiser un broyeur de déchets verts ;
- de mettre en place la TEOMI pour les collectivités locales et les administrations ;
- de reprendre en régie la collecte des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire et la collecte du tri sélectif sur la Ville de Villerupt, jusqu'à présent confiée à un prestataire.
- au niveau de la déchèterie :
  - d'étudier la mise en place de nouvelles filières (jouets et objets de jardin et de bricolage ...).





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**pays HAUT VAL d'ALZETTE**

390, rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche  
Tél. 03 82 53 50 01 - [www.ccpvhva.com](http://www.ccpvhva.com)